SANTÉ-PRÉVOYANCE :

APRÈS LE PASSAGE EN FORCE À LA SÉCU,

ALAN VEUT IMPOSER SA LOI À FRANCE TRAVAIL !

Les révélations de la presse sur l'attribution du marché de la complémentaire santé des agents de la Sécurité sociale font froid dans le dos. Elles éclairent d'un jour nouveau les pressions inacceptables que subit actuellement notre propre négociation Santé-Prévoyance à France Travail !

À l'UCANSS : paritarisme piétiné et passage en force de l'État

Dans une enquête édifiante publiée le 5 novembre 2026, Mediapart dévoile les coulisses de l'attribution du marché géant de la mutuelle des 345 000 bénéficiaires de la Sécurité sociale (2,6 milliards d'euros de cotisations) à la start-up Alan, assureur tout-numérique toujours déficitaire mais ouvertement soutenu par l'Élysée :

Une décision unanime bafouée : À l'UCANSS, la commission des marchés (composée des syndicats et des employeurs) avait refusé à l'unanimité d'attribuer ce contrat à Alan, pointant de « graves irrégularités » et des doutes sérieux sur l'impartialité de la procédure.

Le coup de force gouvernemental : Plutôt que de respecter le vote des partenaires sociaux, l'exécutif a tout simplement suspendu la commission pour la remplacer par une administratrice provisoire chargée de déclarer Alan vainqueur. Une méthode brutale qui foule aux pieds le paritarisme et nos modèles mutualistes historiques.

Le texte de ce tract est rédigé par les militants de la Cgt-FO. Mise en page réalisée avec une aide de l'IA.

À France Travail : pressions, rencontres en coulisses et menaces juridiques !

Le scénario de l'UCANSS est un avertissement majeur pour tous les agents de France Travail. Alors que notre négociation Santé-Prévoyance est en cours, les mêmes méthodes d'intimidation et de contournement du dialogue social sont déjà à l'œuvre chez nous :

Un lobbying direct au sommet : Alan a déjà rencontré à deux reprises notre Direction Générale en marge du cadre paritaire de négociation.

L'intimidation par les avocats : Face aux exigences légitimes des représentants du personnel et aux règles de la négociation collective, Alan n'hésite pas à brandir la menace de cabinets d'avocats pour tenter de faire plier les lignes et sécuriser son accès au marché.

La position ferme de la Cgt-FO France Travail

La protection sociale des agents de France Travail n'est pas un terrain de jeu pour start-up sous perfusion politique, ni un marché à livrer sous la menace judiciaire !

La Cgt-FO France Travail :

Dénonce avec la plus grande fermeté les manœuvres de lobbying et les menaces juridiques exercées par Alan autour de notre négociation.

Exige de la Direction Générale une transparence totale sur ses échanges avec cet assureur et le strict respect du cadre paritaire de négociation.

Refuse tout passage en force et toute remise en cause de nos garanties collectives au profit d'acteurs tout-numérique déconnectés des valeurs de solidarité et du paritarisme.

Nous ne laisserons pas reproduire à France Travail le « coup d'État administratif » de l'UCANSS. Restons mobilisés et vigilants pour défendre notre régime Santé-Prévoyance !

Pour toute question ou remontée d'information, contactez vos élus et mandatés Cgt-FO France Travail.

Le texte de ce tract est rédigé par les militants de la Cgt-FO. Mise en page réalisée avec une aide de l'IA.